



## Assemblée générale

Distr. générale  
7 mars 2007

---

### Soixante et unième session

Points 47, 113, 116, 117, 122, 123, 132 et 149 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 22 décembre 2006

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/61/658)]

### **61/245. Examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds, programmes et institutions spécialisés**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur l'examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds, programmes et institutions spécialisées<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>, le rapport du Corps commun d'inspection sur les lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies<sup>3</sup> et la note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur ledit rapport<sup>4</sup>, les observations du Corps commun d'inspection sur le rapport du Comité directeur chargé de l'examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds, programmes et institutions spécialisées<sup>5</sup>, le rapport du Secrétaire général sur la responsabilité<sup>6</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>7</sup>, le rapport du Secrétaire général sur les mesures de responsabilisation<sup>8</sup>, le rapport du Secrétaire général sur la révision du mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit<sup>9</sup> et le rapport intérimaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires portant sur cette question<sup>10</sup>, et le rapport du Bureau des services de contrôle interne contenant des propositions sur les moyens de le renforcer<sup>11</sup>,

---

<sup>1</sup> A/60/883 et Add.1 et Corr.1 et Add.2.

<sup>2</sup> A/61/605.

<sup>3</sup> Voir A/60/860.

<sup>4</sup> A/60/860/Add.1.

<sup>5</sup> A/60/1004.

<sup>6</sup> A/60/846/Add.6.

<sup>7</sup> A/60/909.

<sup>8</sup> A/61/546.

<sup>9</sup> A/60/846/Add.7.

<sup>10</sup> A/60/903.

<sup>11</sup> A/60/901.

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds, programmes et institutions spécialisées<sup>1</sup>, du rapport du Corps commun d'inspection sur les lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies<sup>3</sup> et de la note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur ledit rapport<sup>4</sup>, des observations du Corps commun d'inspection sur le rapport du Comité directeur chargé de l'examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds, programmes et institutions spécialisées<sup>5</sup>, du rapport du Secrétaire général sur la responsabilité<sup>6</sup> et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>7</sup>, du rapport du Secrétaire général sur les mesures de responsabilisation<sup>8</sup>, du rapport du Secrétaire général sur la révision du mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit<sup>9</sup> et du rapport intérimaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires portant sur cette question<sup>10</sup> ;

2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatives à l'examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds, programmes et institutions spécialisées<sup>2</sup> ;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter pour examen, à la première partie de la reprise de sa soixante et unième session, des rapports sur les questions suivantes :

- a) Révision du mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit ;
- b) Renforcement du Bureau des services de contrôle interne ;

4. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter pour examen, si possible à la deuxième partie de la reprise de sa soixante et unième session et au plus tard avant la fin de ladite session, des rapports sur les questions suivantes :

- a) Gestion globale des risques et dispositif de contrôle interne ;
- b) Gestion axée sur les résultats ;
- c) Dispositif de responsabilisation.

84<sup>e</sup> séance plénière  
22 décembre 2006